

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS**

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. MOUTTET Bernard**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, M. CABRI Gérard, Mme MARTEDDU Marie-Noëlle, M. DAUMAS Robert, Mme LEROY Bénédicte, M. COTTET-MOINE Patrick, Mme EPHESTION Angélique, M. LANDA Jean-Claude, Mme MOUTTET Léa, M. RICHARD Gérard, Mme QUENET Arlette, Mme GUFFOND Dominique, M. ALBERIGO Jean-Claude, M. DUMET Dany, Mme BLATCHE-GRAFFIN Martina (départ à 19h05 donne procuration à M. KAUPP Philipe), M. MICHEL Robert, Mme GAUTIER Denise, M. KAUPP Philippe, Mme LUCIANI Valérie, M. DELVALEE Stéphane, M. DEON Ludovic, Mme SINTES Magali, Mme PAPPÀ Elodie, M. LUPI Robert, Mme GUIEN Tatiane, Mme FERARD Thérèse, M. PAPAIZIAN Raphaël, Mme GAGLIARDI Carine, M. Malfatto Eric, Mme LEGOND Chloé, M. CHABLE Pierre-Laurent, M. BAZILE Benoît,

ETAIT REPRESENTEE :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme AMBROGIO Séverine procuration à M. CHABLE Pierre-Laurent.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LUCIANI Valérie a été désignée comme secrétaire de séance **PAR 33 VOIX POUR** (M. MOUTTET, M. CABRI, Mme MARTEDDU, M. DAUMAS, Mme LEROY, M. COTTET-MOINE, Mme EPHESTION, M. LANDA, Mme MOUTTET, M. RICHARD, Mme QUENET, Mme GUFFOND, M. ALBERIGO, M. DUMET, Mme BLATCHE-GRAFFIN, M. MICHEL, Mme GAUTIER, M. KAUPP, Mme LUCIANI, M. DELVALEE, M. DEON, Mme SINTES, Mme PAPPÀ, M. LUPI, Mme GUIEN, Mme FERARD, M. PAPAIZIAN, Mme GAGLIARDI, M. Malfatto, Mme AMBROGIO, Mme LEGOND, M. CHABLE, M. BAZILE).



OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE LA Z.A.C DES DEFENS.

N°2020/07-22/15

NOMENCLATURE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

M. DAUMAS - RAPPORTEUR, expose à l'assemblée qu'en application de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

«... le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation».

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

M. DAUMAS précise que l'état des restes à réaliser 2019 est à néant.

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PAR 24 VOIX POUR (M. MOUTTET, M. CABRI, Mme MARTEDDU, M. DAUMAS, Mme LEROY, M. COTTET-MOINE, Mme EPHESTION, M. LANDA, Mme MOUTTET, M. RICHARD, Mme QUENET, Mme GUFFOND, M. ALBERIGO, M. DUMET, Mme BLATCHE-GRAFFIN, M. MICHEL, Mme GAUTIER, M. KAUPP, Mme LUCIANI, M. DELVALEE, M. DEON, Mme SINTES, Mme PAPPÀ, M. BAZILE) **ET 9 ABSTENTIONS** (M. LUPI, Mme GUIEN, Mme FERARD, M. PAPAZIAN, Mme GAGLIARDI, M. Malfatto, Mme Ambrogio, Mme Legond, M. Chable),

DECIDE la reprise anticipée des résultats 2019 du budget de la Z.A.C des Défens selon l'état ci-joint.

AINSI DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,



Bernard MOUTTET

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte
reçu par le représentant de
l'Etat le 30/07/20 et
publié au journal le 30/07/20



Le Maire

Reprise anticipée des résultats 2019

Résultat de fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses de fonctionnement	0,00 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	- 3 263 265,81 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	- 3 263 265,81 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	1 505 224,75 €
E. Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	0,00 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	1 505 224,75 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G= au minimum couverture du besoin de financement F	0,00 €
H =Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	3 263 265,81 €

Mme la Trésorière

Régine BAGGIO

Centre des Finances Publiques
de CUERS
51 rue de la compétition
ZAC des Bousquets - CS 70038
83390 CUERS CEDEX

M. le Maire

Bernard MOUTTET

RESTE A REALISER au 31/12/2019

Budget : ZAC DES DEFENS - RECETTES

Exercice : 2019

FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	ENGAGEMENT	LIBELLE	SOLDE ENG
TOTAL						NEANT

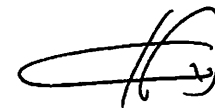
LA COMPTABLE
DES FINANCES PUBLIQUES



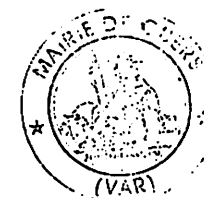
REGINE BAGGIO

Centre des Finances Publiques
de CUERS
51 rue de la compétition
ZAC des Bousquets - CS 70038
83390 CUERS CEDEX

LE MAIRE



GILBERT PERUGINI



RESTE A REALISER au 31/12/2019

Budget : ZAC DES DEFENS - DEPENSES

Exercice : 2019

FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	ENGAGEMENT	LIBELLE	SOLDE ENG
TOTAL						NEANT

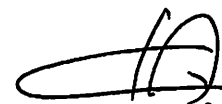
**LA COMPTABLE
DES FINANCES PUBLIQUES**



REGINE BAGGIO

Centre des Finances Publiques
de CUERS
51 rue de la compétition
ZAC des Bousquets - CS 70038
83390 CUERS CEDEX

LE MAIRE



GILBERT PERUGINI

